

<http://enseignants.se-uns.org/Grilles-horaires-bac-pro-et-CAP-des-avancees-concretes>



Grilles horaires bac pro et CAP : des avancées concrètes

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : jeudi 11 octobre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Depuis l'ouverture du dossier de la transformation de la voie pro et particulièrement concernant les grilles horaires CAP et bac pro, le SE-Unsa a été force de propositions et a obtenu des avancées importantes pour améliorer les projets au bénéfice des élèves et des personnels de la voie pro.

CAP : grille horaire et moyens complémentaires

Avant le CSE le SE-Unsa a obtenu :

- le maintien de seuils de dédoublements et abaissement du seuil de dédoublement de 19 à 18 élèves pour le français et histoire-géographie, mathématiques, activités de laboratoire en sciences physiques, prévention-santé-environnement, arts appliqués et culture artistique, enseignement moral et civique ;
- qu'un volume d'accompagnement personnalisé de 110h sur le cursus puisse s'effectuer en groupe à effectif réduit à partir de 18 élèves.

Au CSE le SE-Unsa a obtenu :

- L'inscription explicite dans la grille horaire que la co-intervention donne droit au doublement en heures prof de l'horaire élève.
- L'inscription sur la grille horaire d'un nombre de semaines de cours de référence sur le cycle de 55 semaines avec 14 semaines de PFMP et 3 semaines d'examen. Ceci était fondamental pour éviter que les rectorats calculent les DHG avec un horaire hebdomadaire au rabais en divisant par un nombre de semaines de cours plus important (possiblement 60).
- Le maintien de la possibilité d'enseignements facultatifs notamment en Arts appliqués EPS.
- Que le CAP en 3 ans envisagé se fasse uniquement dans le cadre du projet d'établissement avec une allocation de moyens complémentaires

Bac Pro : grille horaire et moyens complémentaires

Avant le CSE le SE-Unsa a obtenu :

- un cadrage horaire annuel par niveau qui met fin au flou des grilles élèves tri-annualisées et permet ainsi une répartition transparente et équitable sur l'ensemble des niveaux pour une cohorte d'élève.
- L'augmentation du ratio des heures complémentaires professeurs :
 - Pour les spécialités de production, le ratio passerait à 0,675 par élève à partir de 16 élèves. Par exemple cela correspond à 13,5h pour 20 élèves soit +2h par rapport à l'existant et à 20,25h pour 30 élèves soit +3h par rapport à l'existant.
 - Pour les spécialités de services, le ratio passerait à 0,562 par élève à partir de 19 élèves. Par exemple cela correspond à 13,5h pour 24 élèves soit +2h par rapport à l'existant et à 16,9h pour 30 élèves soit +2,5h par rapport à l'existant.
- L'augmentation de 0,5h des sciences et de la Langue vivante B sur les classes de seconde et première (transfert de l'AP) pour atteindre 1,5h hebdo sur chaque niveau.

Au CSE le SE-Unsa a obtenu :

- L'inscription explicite dans la grille horaire que la co-intervention donne droit au doublement en heures prof de l'horaire élève.
- L'inscription sur la grille horaire d'un nombre de semaines de cours de référence sur le cycle de 84 semaines avec 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen. Ceci était fondamental pour éviter que les rectorats

Grilles horaires bac pro et CAP : des avancées concrètes

calculent les DHG avec un horaire hebdomadaire au rabais en divisant par un nombre de semaines de cours plus important (possiblement 90).

- La possibilité de suivre des enseignements facultatifs
- L'indication que la répartition des heures complémentaires professeur par l'établissement doit tenir compte des besoins en enseignement général
- La clarification du calcul des dotations complémentaires dans le cas de regroupement de sections de spécialités différentes dans une même division ce qui devrait permettre aux enseignements généraux de bénéficier de dédoublement.

Le SE-Unsa a obtenu des engagements pour la mise en oeuvre :

- Une journée banalisée pour que les personnels puissent faire part de leurs propositions pour la mise en oeuvre des nouvelles modalités pédagogiques et pour la révision des contenus des programmes. La date sera fixée par les recteurs.
- Un temps de concertation pour la co-intervention sur le temps de travail au début de chaque année scolaire.
- Un plan d'accompagnement et de formation de tous aux nouveaux programmes et référentiels

Le SE-Unsa continue de porter des revendications pour les personnels

- L'ouverture d'un groupe de travail indemnités classes à examen / pondération avec comme objectif l'alignement des PLP sur les professeurs en lycée GT.
- Création d'une indemnité pour les CCF.
- Respect du statut des PLP et de leurs obligations de service